

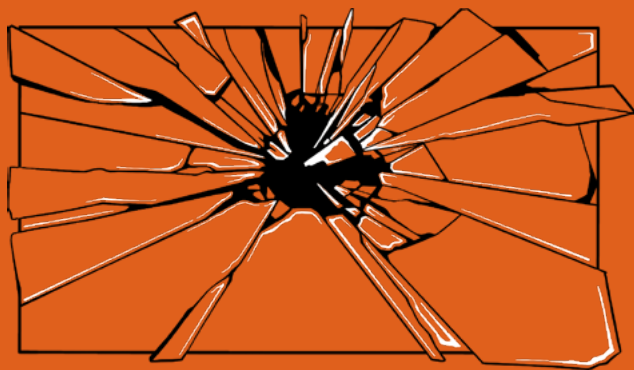
LES ASSOCIATIONS ET SYNDICATS

FACE

AUX MENACES ET VIOLENCES

D'EXTRÊME

DROITE



Identifier, anticiper, riposter

VoxPublic
RENFORCER LE POUVOIR CITOYEN

SOMMAIRE

INTRODUCTION	3
1. UNE EXTRÊME DROITE FRANÇAISE MULTIPLE ET DISPERSÉE	4
Les partis politiques d'extrême droite	
Les groupuscules d'extrême droite	
Les théoriciens et supports de l'extrême droite	
Les liens entre les groupuscules extra-parlementaires et les partis politiques	
2. ÉTHODES DES GROUPUSCULES ET PARTIS D'EXTRÊME DROITE CONTRE LES ASSOCIATIONS ET LES SYNDICATS	5
Affaiblir les associations et les syndicats dans leur rôle de contre-pouvoir et de défense des minorités	
Prise de contrôle de territoires pour implanter localement leurs idées	
Réduire au silence leurs opposants pour imposer leur voix et leur idéologie dans le débat public	
3. FAIRE FACE AUX ATTAQUES DE L'EXTRÊME DROITE	6
Associations et syndicats : quelles stratégies juridiques adopter ? Quel soutien attendre des institutions ? Quelles stratégies médiatiques ? Quelles stratégies adopter sur les réseaux sociaux ?	
4. PRÉVENIR ET ANTICIPER POUR RÉDUIRE LES IMPACTS SUR LES MILITANT-ES ET LES ORGANISATIONS	7
Quelques mesures de sécurité élémentaires Vigilance et hygiène numérique Faire face à des événements violents, potentiellement traumatiques	
LE MOT DE LA FIN	8

NOTA :

Cliquer sur un titre pour accéder directement à la section.
De même, les liens dans les sections ressources sont actifs.

INTRODUCTION

Début janvier 2023, après une violente campagne d'intimidation menée par l'extrême droite, le maire de Callac (Côtes-d'Armor) renonçait au projet d'accueil et d'intégration de personnes réfugiées porté par le Fonds de dotation Merci, partenaire de VoxPublic. Pendant 8 mois, les élu-es de ce bourg breton ont dû faire face à des menaces de mort, du cyberharcèlement, des manifestations et des démonstrations de force jusque devant leur domicile, des campagnes de presse régionale et nationale... L'abandon du projet Horizon a marqué un tournant dans les mobilisations de l'extrême droite française, décidée à gagner du terrain en milieu rural.

Le 21 mars 2023, les véhicules et la maison du maire de Saint-Brévin (Loire-Atlantique) étaient incendiés (l'enquête est en cours), alors que la commune prévoit seulement de déplacer un Centre d'accueil pour demandeurs d'asile (CADA) déjà existant sur la commune. Septembre 2023, le maire de Grabels (Hérault), membre du parti la France Insoumise, est victime d'une agression physique après une campagne haineuse de l'extrême droite durant l'été. Sur ces trois affaires, les élu-es ciblé-es pointent l'absence de soutien de l'État et des préfetures en particulier.

D'autres villes et villages accueillants, les bénévoles associatifs qui militent pour le «vivre ensemble» et contre les discriminations, sont aussi pris pour cible, comme à Beyssenac en Corrèze, à Séloncourt dans le Doubs, à Bêlâbre dans l'Indre. À Bordeaux, les locaux de plusieurs associations, dont le Planning Familial, ainsi que des lieux de culte (mosquées), ont été vandalisés, des tags néonazis et des messages d'intimidation y sont laissés... À Tours, le centre LGBTQIA+ a été attaqué six fois en six mois. En mai un homme y lance un engin explosif artisanal; arrêté peu après, celui-ci est présenté comme un «*jeune catholique intégriste*». En mai, à Nîmes, un incendie s'est déclaré dans l'immeuble accueillant le siège local du syndicat Solidaires alors qu'une réunion s'y tenait, et en juillet le local CGT de Brest est également vandalisé. Lors des manifestations de révolte contre la mort du jeune Nahel Merzouk en juin 2024, dans plusieurs villes, des «milices» d'extrême droite attaquent les manifestant-es.

Luttes contre les discriminations et anti-racisme, associations de défense des droits des personnes musulmanes ou des personnes étrangères, droits des femmes, des personnes LGBTQIA+, création culturelle, syndicalistes : nombreux sont les secteurs associatifs et militants confrontés à ces violences de l'extrême droite partout en France, parfois attisées par des campagnes médiatiques et les propos d'élu-es ou de ministres...

Pour discuter de ce contexte, mieux saisir les nouvelles menaces contre la société civile et envisager des ripostes, VoxPublic a organisé à l'été 2023 deux événements :

une journée d'échange inter-associative et syndicale et **un atelier à l'Université des mouvements sociaux et solidaires** auxquels ont participé environ 80 militant-es concerné-es par ces attaques.

Ce guide est le fruit de ces échanges et partages d'expériences riches en enseignements que nous avons souhaité partager avec le plus grand nombre pour les aider à identifier les menaces, les anticiper et aussi accompagner celles et ceux qui en sont les cibles.



MÉTHODES DES GROUPUSCULES ET PARTIS D'EXTRÊME DROITE CONTRE LES ASSOCIATIONS ET LES SYNDICATS

Si nous manquons de données indépendantes pour établir que les violences d'extrême droite à l'égard des militant·es associatifs ou syndicaux seraient en hausse, nous pouvons néanmoins constater un élargissement des cibles et une inquiétude grandissante dans le milieu militant dans son ensemble.

Parmi les cibles recensées, nous pouvons évoquer sans exhaustivité: les syndicats, les féministes, les associations et personnes LGBTQIA+, les associations pro-choix, les associations d'accueil des personnes exilées, les associations écologistes, les associations de personnes racisées, musulmanes, juives ainsi que les associations de lutte contre les discriminations ou de défense des droits et libertés, les associations organisatrices d'événements culturels, groupes antifascistes et anticapitalistes, des élu·es, des journalistes, des artistes, des lanceur·euses d'alerte et des intellectuel·les...

En analysant les attaques ciblées contre ces groupes de personnes et en partant de leurs témoignages, nous tentons de proposer une typologie des stratégies et des méthodes observées.

Affaiblir les associations et les syndicats dans leur rôle de contre-pouvoir et de défense des minorités

INFILTRATION DE MANIFESTATIONS

en vue de détourner le message, ou détruire et voler du matériel militant présenté ensuite comme «trophées», ou commettre des violences contre les participant·es pour les dissuader de manifester.

DÉGRADATION DES LOCAUX

(tags, tentatives d'incendie) et attaques de permanences par des groupes armés (bâtons, pavé, etc). Dégradation du matériel associatif, notamment des véhicules (pneus crevés...).

DÉNIGREMENT DES MOUVEMENTS SOCIAUX ET ASSOCIATIFS

en véhiculant des discours assimilant les organisations militantes à des organisations criminelles dans les médias («ONG complices des passeurs», «ultra-gauche pré-terroriste», «casseurs»...), ce discours participe d'une criminalisation des mouvements sociaux.

DISQUALIFICATION DE L'EXPERTISE DES ORGANISATIONS DE LA SOCIÉTÉ CIVILE

(ONG, associations, syndicats,...) notamment par les parlementaires ou l'Assemblée nationale ou lors d'émissions radio/Tv (CNews, LCI, Sud Radio...).

DÉTOURNEMENT DES CODES ET DES DISCOURS MILITANTS

de leurs opposants en vue de créer une confusion des genres face au «grand remplacement», ils sont les «résistants», et les personnes solidaires des personnes exilées sont des «collabos» qui devront être punis à la «libération» de la France. Dissimulation de leur idéologie raciste (féministes islamophobes, distribution de soupes au porc, actions spectaculaires de com' comme en mènent certaines associations militantes...).

PRESSION SUR LES ÉLU·ES

notamment via des pétitions, pour faire baisser ou supprimer des subventions qui bénéficient aux associations ou à des projets culturels.

CAMPAGNE SUR LES RÉSEAUX SOCIAUX

ou par emails, auprès des bailleurs privés (fondations, entreprises...) et des donateurs pour les dissuader de financer certaines causes et organisations.



Prise de contrôle de territoires pour implanter localement leurs idées

REVENDEICATION DE TERRITOIRES

(quartiers ou villes) dont sont exclues les personnes militantes, non-blanches, non-hétéronormées par l'usage de la violence en bandes organisées comme dans le Vieux Lyon, Bordeaux et bien d'autres villes.

IMPLANTATION DE BARS, SALLES DE SPORT OU LOCAUX ASSOCIATIFS

servant de «base arrière» pour lancer des actions.

AGRESSIONS, VIOLENCES PHYSIQUES

sur des militant·es, des responsables politiques et des élu·es ainsi que destruction de leurs biens privés.

MENACES INDIVIDUELLES GRAVES

(menaces de mort, de viol, insultes à caractère raciste et antisémite...) sur les personnes en vue de les intimider et de décourager leur engagement. Intimidation en suivant les personnes jusqu'à leur logement, placement d'auto-collants sur les boîtes aux lettres des personnes ciblées.

• SOURCE : «Contre l'accueil de réfugiés, l'extrême droite sème la terreur dans un bourg des Côtes-d'Armor», Médiapart, Nejma Brahim, 20 décembre 2022

CRÉATION D'ASSOCIATIONS CITOYENNES SE PRÉSENTANT COMME APOLITIQUES

(pseudo-collectif d'habitant·es, de «parents vigilants»...) visant à dissimuler l'implication de militant·es liées à des partis ou des groupuscules liés à l'extrême droite. La même stratégie peut être utilisée lors d'élections locales pour utiliser des listes sans affiliation politique reconnue.

PERTURBER OU FAIRE INTERDIRE DES ÉVÉNEMENTS CULTURELS OU FESTIFS

par la menace de violences et de troubles à l'ordre public. Faute de volonté politique pour sécuriser ces événements, des préfets préfèrent les interdire au motif de potentiels troubles à l'ordre public orchestrés par ces groupuscules.

Dissuader la présence de personnes venant à l'événement en bloquant/filtrant l'accès ou par une présence visible et menaçante en marge.

Interruption intempestive d'événements militants ou culturels (déploiement de banderoles, provocations, violences physiques...).

Réduire au silence leurs opposant·es pour imposer leur voix et leur idéologie dans le débat public



CYBERHARCÈLEMENT EN LIGNE

(sur les réseaux sociaux, via email, usurpation d'identité,...). Raids sur les réseaux sociaux (voir encart) et détournement des procédures de signalement pour faire bloquer ou limiter l'audience des pages militantes.

DIFFUSION DE FAKE NEWS OU INFOX

en ligne via des sites web et des blogs, connus sous le nom de «fachosphère», sur les réseaux sociaux ou des tracts anonymes.

DÉPÔTS DE PLAINTES ABUSIVES ET ATTEINTE À LA RÉPUTATION

pouvant constituer de la diffamation, contre des organisations et des personnes militant·es en vue de détourner leurs moyens et leurs énergies.

DÉVELOPPEMENT D'UN RÉSEAU D'INFLUENCEURS ET INFLUENCEUSES

qui reprennent et détournent les codes du web et des réseaux sociaux pour instiller des messages de haine dans des sujets d'apparence triviale ou en lien avec des loisirs (sport, jeux vidéos, cuisine, art de vivre...).

CYBERHARCÈLEMENT : UNE MÉTHODE VIOLENTE POUR SILENCIER LES MILITANT·ES

L'extrême droite a compris très tôt l'intérêt d'internet et de ses outils de communication et d'organisation. Le FN était le premier parti à disposer d'un site internet. Égalité et Réconciliation a été construit comme une communauté autour d'Alain Soral par des jeunes qui s'étaient rencontrés sur des forums numériques.

Ils ont conservé cette culture web : il suffit de voir la campagne numérique menée par les équipes d'Eric Zemmour pendant la dernière campagne présidentielle. Des identitaires comme Damien Rieu ou Thais d'Escufon sont aujourd'hui de véritables influenceurs qui reprennent les stratégies de communication et les codes des youtubeurs et des instagrammeurs.

Les groupuscules d'extrême droite ont aussi massivement investi Telegram ou Discord où ils recrutent et s'organisent. Cela leur permet notamment de déclencher des campagnes de cyberharcèlement particulièrement virulentes à l'encontre de cibles désignées par les «leaders» de ces groupes. En général, le «raid» est lancé de manière coordonnée depuis des comptes anonymes multiples, un compte administrateur pouvant se cacher derrière différents comptes. Puis, des comptes de personnalités publiques avec de nombreux «followers» vont contribuer à donner de la visibilité en relayant les premiers messages afin de massifier l'attaque.

Le cyberharcèlement et le harcèlement en meute sont des délits passibles de lourdes amendes et de peines de prison.

Retrouvez dans la section 3 du guide des conseils et méthodes pour faire face et riposter aux cyberharcèlement

• SOURCE : www.leblogduhacker.fr/5-formes-de-cyber-harcèlement-et-comment-sen-protéger/



4.

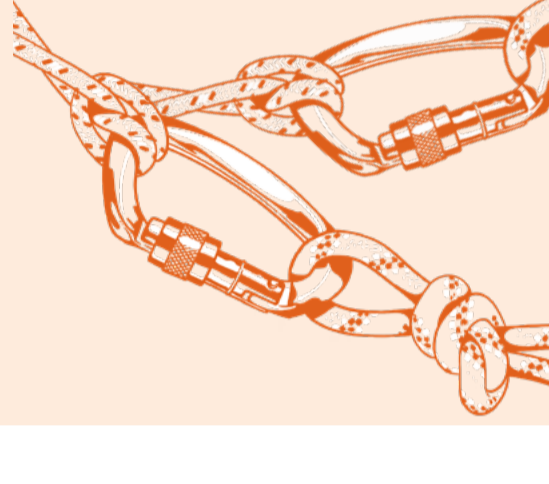
PRÉVENIR ET ANTICIPER POUR RÉDUIRE LES IMPACTS SUR LES MILITANT-ES ET LES ORGANISATIONS

Les menaces peuvent être nombreuses, et parfois l'association manque de ressources (temps, énergie, fonds) pour répondre à toutes. Néanmoins, il est nécessaire de donner la priorité à ce qui peut constituer une mise en danger des personnes et de leur intégrité, physique ou psychique.

Il est important d'adopter une logique d'anticipation et de prévention pour minimiser les risques et les impacts des actions menées par l'extrême droite.

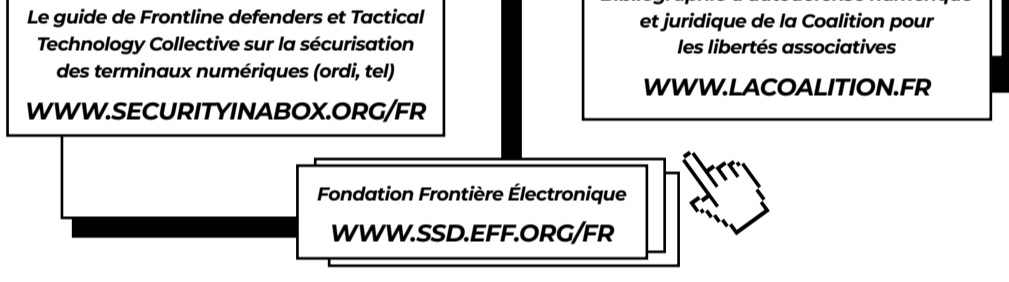
Quelques mesures de sécurité élémentaires

- ◆ **Sécuriser et limiter l'accès aux locaux :** fermeture des portes, digicode, contrôle et liste d'émargement dans l'accès à vos événements, mise en place d'un protocole collectif et de consignes claires, etc.
- ◆ **Sécurisation des manifestations et événements** avec l'aide d'un « service d'ordre ». Des organisations proposent des temps de co-formation à ces pratiques pour identifier les besoins, les techniques, et être les plus inclusifs possibles. La co-formation permet le croisement des savoirs, des pratiques et des points de vue militants.
- ◆ **Assurer l'accompagnement des personnes vulnérables** lors du départ ou des dispersions (fin de manifestation ou d'événement public), notamment jusqu'au moyen de transport, voire jusqu'à leurs logements.
- ◆ **Éviter les signes militants distinctifs** (chassable, badge, vêtements distinctifs, etc) en dehors des périmètres sécurisés, notamment dans les transports, et tout particulièrement si vous êtes seul.e.
- ◆ **Agir en groupe** quel que soit le mode d'action (collage d'affiches, tractage, etc.)



Vigilance et hygiène numérique

- ◆ **Sécuriser les outils numériques et vos sites internet** (mises à jour de sécurité) pour éviter les risques de piratage.
- ◆ **Éviter d'échanger des informations sensibles via des outils les plus sûrs possibles.** Privilégier les groupes privés Signal aux groupes Telegram. Privilégier ProtonMail aux autres messageries électroniques.
- ◆ **Être très vigilant.es sur la diffusion en ligne des noms et coordonnées,** en particulier téléphoniques, des militant.es, bénévoles, salarié.es, etc. Choisir une ligne téléphonique dédiée lorsque vous indiquez un « contact médias » dans un communiqué de presse (CP). Ne pas diffuser en ligne ce numéro (seulement dans les CP envoyés aux journalistes par email).
- ◆ **Éviter de mettre en ligne des « listes de contacts » de vos militant.es via des docs partagés.**



Faire face à des événements violents, potentiellement traumatiques

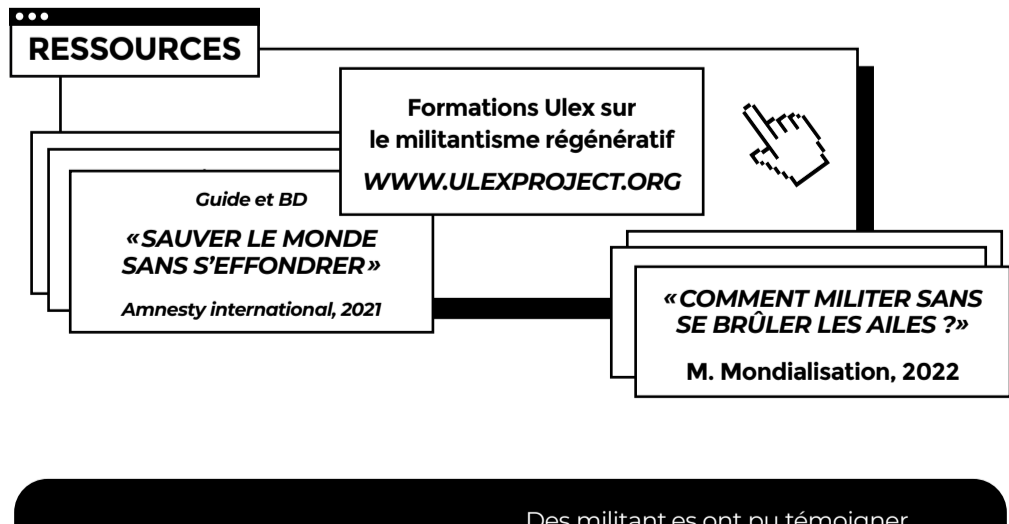
Dans un contexte de violences sociétales multiples et croisées, auxquelles participent activement les groupes et partis d'extrême droite, les enjeux et pratiques du « care » ou « soin militant » sont redécouvertes et se diffusent désormais plus largement dans les luttes syndicales, milieux associatifs et militants.

Faute d'une prise en charge, ces violences systémiques peuvent éventuellement se retrouver dans les milieux militants et participer d'un risque d'épuisement ou « burn out militant ».

« Cette dynamique est avivée par de nombreuses sources, notamment : la vague planétaire actuelle des luttes féministes qui se sont toujours ancrées sur une politisation collective de l'intime, de l'expérience, du « personnel » ; les luttes et professions du soin ou de l'aide depuis des années ; les luttes LGBTQIA+ et notamment contre la pathologisation ; les luttes antiracistes et contre les violences policières ; la prise en compte des affects d'anxiété par les nouvelles générations de lutte pour le climat en recherche d'une « culture régénératrice » ; la transmission de cultures de « facilitation » égalitaire au sein de nombreux collectifs et organisations ; les réflexions sur la résilience et la prise en charge des traumas ; la parution ou traduction de certains livres (Joie Militante ; Comment s'organiser ; Lutter ensemble), etc » souligne un collectif inter-associatif réuni par la Fondation Danielle Mitterrand.

VOICI QUELQUES CONSEILS PRATIQUES ET SIMPLES POUR FAIRE FACE À CES RISQUES :

- ◆ **Développer et renforcer les cultures du soin militant dans les organisations,** nommer une ou des personnes responsables de ces pratiques et permettre à chacun.e des membres d'identifier ces responsables. Éviter que cette tâche repose sur une personne déjà en charge d'autres responsabilités prenantes (porte-parolat, présidence, comité actions...).
- ◆ **Se positionner individuellement face à la violence** avant une manifestation ou un événement où il existerait des risques de violences. Donner au préalable la parole au sein des collectifs, associations et unions syndicales pour permettre à chacun.e de se situer vis-à-vis de l'exposition à la violence. Cela permettra d'identifier les personnes ayant déjà été victimes de violence, quelles qu'elles soient, et s'assurer qu'elles ne se retrouvent pas en première ligne contre leur volonté ou pour s'assurer qu'elles seront particulièrement protégées.
- ◆ **Mettre en place des temps d'analyse collective des pratiques** et anticiper les menaces. Il s'agit soit de partir d'expériences vécues et d'en discuter en groupe ; soit d'anticiper les menaces en permettant à chacun.e d'exprimer ses craintes vis-à-vis de certaines pratiques ou de soulever des points de vigilance à corriger. [\[voir « Mesures de sécurité élémentaire »\]](#)
- ◆ **Assurer l'accessibilité à des groupes d'écoute** et des conseils psy après des événements violents.
- ◆ **Produire des fiches réflexes pour les militant.es** à diffuser régulièrement en interne ou vers des partenaires qui permettent d'identifier les protocoles existants, les personnes ressources, les bonnes pratiques.
- ◆ **Faire des fêtes et organiser des moments conviviaux** pour maintenir les liens du groupe, célébrer des temps forts et aussi promouvoir des espaces inclusifs.



“MONASSO INFILTREE PAR DES FACHOS ?”

Des militant.es ont pu témoigner d'une crainte d'infiltration de leur organisation par des personnes aux opinions d'extrême droite, ou qui, avec le temps, auraient changé et pris des postures de plus en plus réactionnaires au sein de leur organisation. Dès lors que ces personnes deviennent problématiques, comment les exclure ?

D'abord en prévoyant des procédures d'exclusion dans les statuts (pour les associations déclarées), éventuellement complétées par un règlement interne excluant explicitement les comportements et les propos constituant des discriminations.

Une discussion collective sur ces nouvelles règles peut être l'occasion de mettre en lumière des comportements et des propos incompatibles avec la philosophie et les valeurs de l'organisation, et demander à certaines personnes de quitter l'organisation d'elles-mêmes.

LE MOT DE LA FIN

En rédigeant ce guide (non-exhaustif), nous avons eu à cœur de valoriser les savoirs et expériences de nombreuses associations, collectifs et syndicats qui sont confrontés trop régulièrement à la violence de l'extrême droite. Nous les remercions chaleureusement, et saluons tout le travail accompli pour construire une culture collective de résistance aux oppressions et aux discriminations dans laquelle VoxPublic s'inscrit.

Nous saluons également le travail important des journalistes et des avocat-es qui participent également de ce combat, ainsi que les élu-es locaux en première ligne comme nos partenaires de l'Anvita ou de Bélâbre.

Dans les années à venir, aux côtés de ses partenaires, dont les nombreuses associations de défense des droits des personnes exilées, VoxPublic entend poursuivre et développer ses activités pour entraver la progression tout à fait résistible de l'extrême droite.

Conscient-es que ces méthodes de l'extrême droite visent en partie à détourner les énergies militantes, la persévérance et l'enthousiasme demeureront les boussoles de nos actions pour promouvoir l'égalité et toutes les libertés.

Pour bénéficier d'un accompagnement dans le cadre d'un partenariat, rendez-vous sur notre site :

www.voxpublic.org/Solliciter-VoxPublic-4.html

REMERCIEMENTS

Nos remerciements vont tout d'abord à Mathieu Molard et Me Vincent Brengarth pour leurs interventions magistrales.

Merci également à toutes et tous les représentant·es associatifs et syndicalistes qui ont participé à nos temps d'échanges et dont les connaissances et expériences ont irrigué tout ce rapport.